SOREX
PARTENAIRES POUR RÉUSSIR

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MÉREL
Benjamin BELLIER
Commissaires aux Comptes
Associés

ASSOCIATION ANGERS TECHNOPOLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION ANGERS TECHNOPOLE

Association Loi 1901

Maison de la Technopole
8 rue Le Nôtre
49000 ANGERS

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € · RCS ANGERS B 063 200 877 · Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 · APE 6920Z · TVA FR41063200877

Alliance eurus Experts-Comptables indépendants
Independent Member BKR INTERNATIONAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANGERS TECHNOPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet

de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 10 mai 2023

SAS SOREX
Commissaire aux comptes

Samuel LE MELLAY
Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE — Exercice clos le 31 Décembre 2022

COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	10 791,60	10 551,00	240,60	0,03	456,60	0,05
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	98 303,53	83 422,30	14 881,23	1,64	17 875,60	1,99
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	1 000,00		1 000,00	0,11	1 000,00	0,11
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	***110 095,13***	***93 973,30***	***16 121,83***	1,77	***19 332,20***	2,16
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	45 803,25	6 399,11	39 404,14	4,33	106 712,57	11,91
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	485 814,14		485 814,14	53,39	292 002,29	32,58
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	340 929,11		340 929,11	37,47	471 723,23	52,64
Charges constatées d'avance	27 647,55		27 647,55	3,04	6 428,83	0,72
TOTAL (II)	***900 194,05***	***6 399,11***	***893 794,94***	98,23	***876 866,92***	97,84
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***1 010 289,18***	***100 372,41***	***909 916,77***	100,00	***896 199,12***	100,00

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE — Exercice clos le 31 Décembre 2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	50 308,18	5,53	50 308,18	5,61
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	559 563,82	61,50	461 818,35	51,53
Excédent ou déficit de l'exercice	27 993,02	3,08	97 745,47	10,91
Situation nette (sous total)	637 865,02	70,10	609 872,00	68,05
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	1 198,75	0,13	2 672,55	0,30
TOTAL (I)	***639 063,77***	70,23	***612 544,55***	68,35
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	41 626,00	4,57	76 149,00	8,50
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***41 626,00***	4,57	***76 149,00***	8,50
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 733,68	6,78	70 355,25	7,85
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	145 623,32	16,00	108 342,32	12,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			990,00	0,11
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	21 870,00	2,40	27 818,00	3,10
TOTAL (IV)	***229 227,00***	25,19	***207 505,57***	23,15
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**909 916,77**	100,00	***896 199,12***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE — Exercice clos le 31 Décembre 2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	9 130,00		12 540,00		-3 410	-27,18
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	181,51		532,16		-351	-65,97
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	15 325,60		4 875,44		10 450	214,36
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 167 997,66		1 281 686,51		-113 689	-8,86
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	5 000,00		5 000,00			0,00
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	60 236,54		66 327,74		-6 091	-9,17
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	72,87		1,27		71	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	***1 257 944,18***		***1 370 963,12***		***-113 019***	-8,23
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises			726,33		-726	-100,00
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	425 313,87		424 274,42		1 039	0,24
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	41 749,41		43 047,00		-1 298	-3,01
Salaires et traitements	548 272,33		560 808,18		-12 536	-2,23
Charges sociales	204 982,35		216 854,72		-11 872	-5,46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 622,96		22 339,90		-11 717	-52,44
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	495,87		5 389,53		-4 894	-90,80
Total des charges d'exploitation (II)	***1 231 436,79***		***1 273 440,08***		***-42 004***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***26 507,39***		***97 523,04***		***-71 016***	-72,81
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	11,83		4,44		7	175,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***11,83***		***4,44***		***7***	175,00
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***11,83***		***4,44***		***7***	175,00
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***26 519,22***		***97 527,48***		***-71 008***	-72,80

COPIE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE — Exercice clos le 31 Décembre 2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		480,00	-480	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 607,11	1 254,78	353	28,15
Total des produits exceptionnels (V)	***1 607,11***	***1 734,78***	***-127***	-7,31
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		697,61	-697	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	133,31	819,18	-686	-83,75
Total des charges exceptionnelles (VI)	***133,31***	***1 516,79***	***-1 383***	-91,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***1 473,80***	***217,99***	***1 256***	578,80
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 259 563,12	1 372 702,34	-113 139	-8,23
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 231 570,10	1 274 956,87	-43 386	-3,39
EXCEDENT OU DEFICIT	***27 993,02***	***97 745,47***	***-69 752***	-71,35

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	80 712,00	86 012,00		
Bénévolat				
TOTAL	***80 712,00***	***86 012,00***		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	62 900,00	68 387,00		
Prestations	17 812,00	17 625,00		
Personnel bénévole				
TOTAL	***80 712,00***	***86 012,00***		

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

ANNEXE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 présente un total de 909 917 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 27 993 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

SOMMAIRE

PRESENTATION SUCCINTE DE L'ASSOCIATION

REGLES ET METHODES COMPTABLES

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Tableau de suivi des fonds associatifs
- Détail des contributions volontaires en nature

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

PRESENTATION SUCCINTE DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL :

L'association Angers Technopole a pour objet de soutenir et développer l'innovation pour contribuer au développement économique du territoire.

Elle appuie pour cela son action sur 4 axes stratégiques, déclinés en programmes opérationnels, à savoir :

- Accompagner la création et le développement d'entreprises innovantes ;
- Promouvoir et développer l'innovation, ouverte et collaborative ;
- Accompagner l'émergence de filières d'innovation ;
- Participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS REALISEES :

L'Association a notamment pour mission :

- De développer l'impact de l'innovation sur l'économie de l'agglomération angevine et du Maine-et-Loire au travers de différentes actions de développement (incubation de projets innovants, créations d'entreprises innovantes, accompagnement de l'innovation dans les entreprises existantes… ;
- De favoriser les échanges formation / recherche / entreprise notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et des filières d'excellence ou émergentes locales ;
- De renforcer la visibilité et la promotion des activités technopolitaines.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE :

L'effectif moyen de l'Association est de 13 personnes ETP.

Les ressources de l'Association sont constituées des cotisations des Membres et des Subventions publiques et privées.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément à la règlementation en vigueur résultant du règlement de l'ANC n° 2016-07 relatif au plan comptable et n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels	3 ans
- Agencements divers	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	8 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'il existe une incertitude concernant le montant définitif des subventions accordées, une décote de 10 % est appliquée sur le montant restant à percevoir.

Au 31 décembre 2022, une décote a été faite au titre de la subvention FEDER 2022 concernant les axes 1 et 3 pour un montant de 13 267 €.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges d'un montant de 41 626 € correspond aux engagements relatifs au départ à la retraite de l'ensemble du personnel. Ce montant était de 76 149 € au 31 décembre 2021.

La valeur actuelle probable mentionnée ici correspond à l'indemnité de fin de carrière vraisemblable en tenant compte des probabilités de survie et de présence dans la société du personnel à l'âge de 65 ans avec l'hypothèse de base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les autres critères suivants ont été retenus :

- Revalorisation des salaires	1,00 %
- Rotation du personnel	Faible
- Taux d'actualisation de l'engagement (taux IBOXX au 31/12/2022)	3,75 %
- Taux de charges sociales patronales	48,00 %
- Age de départ à la retraite	65 ans
- Nature du départ	à l'initiative du salarié

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE RECUES

Les contributions volontaires en nature figurent au compte de résultat pour les contributions pérennes et significatives ou celles pour lesquelles une évaluation a été communiquée.

1- MISE A DISPOSITION PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAINE ET LOIRE

Mise à disposition de matériel :

Conformément à la convention du 1er octobre 1993, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire met à disposition à l'Association Angers Technopole divers matériels et mobiliers de bureau.

Cette mise à disposition n'est pas évaluée.

Mise à disposition de personnel :

Le financement intègre la mise à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire d'un conseiller en économie circulaire selon la convention de partenariat signée en 2022 dans le cadre du soutien aux actions en faveur du développement de l'économie circulaire.

La valeur de cette mise à disposition est évaluée à 17 813 € pour 2022.

2- MISE A DISPOSITION PAR ANGERS LOIRE METROPOLE

A compter de 2008, Angers Loire Métropole met à disposition la Maison de la Technopole à titre gratuit à l'Association Angers Technopole.

La valeur de la prestation de mise à disposition de la Maison de la Technopole est évaluée à 62 900 € pour 2022.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE — Exercice clos le 31 Décembre 2022

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	18 025,80		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	21 547,55		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	86 925,57		5 830,59
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**108 473,12**		**5 830,59**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 000,00		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	**1 000,00**		
TOTAL GENERAL	**127 498,92**		**5 830,59**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		7 234,20	10 791,60	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		3 497,95	18 049,60	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		12 502,23	80 253,93	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		**16 000,18**	**98 303,53**	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 000,00	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			**1 000,00**	
TOTAL GENERAL		**23 234,38**	**110 095,13**	

SOUS LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE — Exercice clos le 31 Décembre 2022

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	17 569,20	216,00	7 234,20	10 551,00
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	16 927,75	2 152,99	3 497,95	15 582,79
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	73 669,76	6 671,97	12 502,23	67 839,50
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**90 597,51**	**8 824,96**	**16 000,18**	**83 422,29**
TOTAL GENERAL	**108 166,71**	**9 040,96**	**23 234,38**	**93 973,29**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	216,00				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	2 152,99				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 671,97			133,31	1 607,11
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**8 824,96**			**133,31**	**1 607,11**
TOTAL GENERAL	**9 040,96**			**133,31**	**1 607,11**

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

ETAT DES PROVISIONS

	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 672,55	133,31	1 607,11	1 198,75
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	**2 672,55**	**133,31**	**1 607,11**	**1 198,75**
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	76 149,00		34 523,00	41 626,00
TOTAL Provisions	**76 149,00**		**34 523,00**	**41 626,00**
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	10 897,11	1 582,00	6 080,00	6 399,11
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	**10 897,11**	**1 582,00**	**6 080,00**	**6 399,11**
TOTAL GENERAL	**89 718,66**	**1 715,31**	**42 210,11**	**49 223,86**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		1 582,00	40 603,00	
- financières				
- exceptionnelles		133,31	1 607,11	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	6 399,11	6 399,11	
Autres créances clients	39 404,14	39 404,14	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	131,40	131,40	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	930,90	930,90	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	462 566,67	462 566,67	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	22 185,17	22 185,17	
Charges constatées d'avance	27 647,55	27 647,55	
TOTAL GENERAL	**559 264,94**	**559 264,94**	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	61 733,68	61 733,68		
Personnel et comptes rattachés	9 931,61	9 931,61		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 519,75	36 519,75		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	99 171,96	99 171,96		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	21 870,00	21 870,00		
TOTAL GENERAL	**229 227,00**	**229 227,00**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 38,40)	483 535,97
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**483 535,97**

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 840,56
Dettes fiscales et sociales	9 858,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : 1 520,00)	
TOTAL	**45 699,25**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	27 647,55	21 870,00
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**27 647,55**	**21 870,00**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde en fin d'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise - Patrimoine intégré - Fonds statutaires - Subventions d'investissement non renouvelables - Apports sans droit de reprise - Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés - Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	50 308,18			50 308,18
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	461 818,35	97 745,47		559 563,82
Résultat de l'exercice	97 745,47	27 993,02	97 745,47	27 993,02
Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissement sur bien renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	2 672,55	133,31	1 607,11	1 198,75
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	**612 544,55**	**125 871,80**	**99 352,58**	**639 063,77**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOC. ANGERS TECHNOPOLE	Exercice clos le 31 Décembre 2022

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Répartition par nature de charges	31/12/2022 Débit	31/12/2021 Débit
860 – Secours en nature (alimentaire, vestimentaires, ...)		
Total		
861 – Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		
Mise à disposition de locaux par Angers Loire Métropole	62 900,00	68 387,00
Total	**62 900,00**	**68 387,00**
862 – Prestations		
Mise à disposition de personnel par la Chambre de Commerce et de l'Industrie	17 813,00	17 625,00
Total	**17 813,00**	**17 625,00**
864 – Personnel bénévole		
Total		
TOTAL	**80 713,00**	**86 012,00**

Répartition par nature de ressources	31/12/2022 Crédit	31/12/2021 Crédit
870 – Bénévolat		
Total		
871 – Prestations en nature		
Mise à disposition de personnel par la Chambre de Commerce et de l'Industrie	17 813,00	17 625,00
Mise à disposition de locaux par Angers Loire Métropole	62 900,00	68 387,00
Total	**80 713.00**	**86 012,00**
875 – Dons en nature		
Total		
TOTAL	**80 713,00**	**86 012,00**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES